



UNION INTERPARLEMENTAIRE
BUREAU DE L'OBSERVATEUR PERMANENT AUPRES DES NATIONS UNIES

**Réunion de haut-niveau 2008 sur le sida
Unir le monde contre le sida**

Déclaration du chef de cabinet
M. James Jennings

Assemblée générale des Nations Unies
New York, 12 juin 2008

Seul le texte prononcé fait foi

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Ministres,
Excellences,
Mesdames, Messieurs,

Ces deux derniers jours, en faisant le bilan de nos promesses, ainsi que de nos aspirations et objectifs, nous avons beaucoup appris sur l'épidémie qui nous amène à la présente Réunion de haut niveau, à New York. Il est indéniable que d'immenses progrès ont été accomplis depuis notre dernière rencontre, en 2006. Néanmoins, comme cela a été dit, il reste encore énormément à faire si nous voulons avoir une chance d'atteindre l'objectif de l'accès universel à la prévention, aux traitements, aux soins et au soutien d'ici à 2010. Les personnes qui vivent et travaillent dans les secteurs les plus marginalisés de la société continuent à être particulièrement exposées à cette épidémie.

Au lieu de m'appesantir sur des détails du panorama mondial, je voudrais, au nom de l'Union interparlementaire, dire quelques mots du rôle des parlementaires dans ce domaine. Ce rôle est évident pour certains. Il l'est moins pour d'autres. A cet égard, permettez-moi de faire remarquer que le Rapport du Secrétaire général sur la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida et la Déclaration politique sur le VIH/sida ne fait nullement mention des parlements ou des parlementaires.

Le travail des parlements est fondamental pour l'aboutissement de tout programme concernant le VIH et le sida. Tout accord conclu au niveau intergouvernemental atterrit tôt ou tard sur la table du législateur pour débat, éventuellement pour amendement, et pour adoption. C'est au Parlement qu'est élaborée la législation de base, essentielle pour faire tomber les barrières que sont les préjugés et la peur qui alimentent cette épidémie. De même, ce sont les parlements qui définissent et adoptent les budgets alloués dans chaque pays aux programmes de lutte contre le VIH et le sida.

Le nombre de parlementaires qui se sont joints aux délégations de leurs pays respectifs à la présente réunion est la preuve de l'intérêt qu'ils portent à la question. Lundi, avant l'ouverture de la réunion, l'UIP a tenu ici-même, aux Nations Unies, une réunion à laquelle ont participé plus d'une centaine de parlementaires. Après une séance d'information à laquelle étaient invités de hauts représentants de l'ONUSIDA et du PNUD, les parlementaires se sont penchés sur la question des restrictions liées au VIH en matière de voyages et sur le besoin d'une législation plus éclairée dans ce domaine, centrée sur les droits de l'homme.

Les parlementaires y ont débattu de leur rôle dans le processus intergouvernemental et sur la nécessité de donner suite, en leur qualité de responsables politiques, à la déclaration politique. Ils se sont ensuite intéressés à leur propre institution et sont convenus qu'ils devaient exercer un plus grand leadership et examiner de plus près la manière dont l'épidémie est perçue au sein de l'institution parlementaire. La question est épineuse. Il y a en effet dans le monde, de nombreux endroits où l'opprobre est tel qu'un parlementaire déclarant ouvertement sa séropositivité risque de perdre son siège aux élections suivantes.

L'UIP a imprimé un nouvel élan aux activités relatives au VIH et au sida depuis la dernière session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies, qui remonte à 2006. Un petit Groupe consultatif a ainsi été créé pour encadrer le travail des 150 parlements membres de l'UIP dans ce domaine. L'année dernière, à la veille de la Journée internationale de la lutte contre le sida, le Groupe consultatif a organisé la première Réunion parlementaire mondiale

sur le VIH/sida, à Manille, avec l'aide inestimable de nos partenaires de l'ONUSIDA et du PNUD.

Dans leurs conclusions, les parlementaires se sont dits déterminés à mettre à profit leur rôle dirigeant dans la société pour briser le silence sur le VIH et le sida et encourager la transparence lors des débats sur cette pandémie. Ils se sont engagés à impulser un leadership fort, éclairé et résolu sur la prévention du VIH et à saisir toutes les occasions pour parler ouvertement de la nécessité de prendre des mesures efficaces afin de prévenir la propagation du VIH et de promouvoir les tests volontaires de dépistage du VIH et le travail d'accompagnement.

Sur la question du coût et de l'accessibilité aux traitements pour les personnes vivant avec le VIH/sida, ils ont estimé qu'il convenait de s'attacher en particulier à réformer les législations nationales en matière de propriété intellectuelle de manière à y incorporer pleinement les flexibilités relatives aux ADPIC, estimant, par exemple, que les pays les moins avancés devraient profiter de la Déclaration de Doha de l'OMC sur les ADPIC et la santé publique qui les exempte de l'obligation de délivrer des brevets pharmaceutiques jusqu'en 2016. Relevait que les accords commerciaux bilatéraux renferment parfois des dispositions qui prévoient une protection plus importante en matière de brevets que ce que prévoit l'Accord sur les ADPIC, ils ont invité instamment les parlementaires des pays en développement à dissuader leur gouvernement de signer de tels accords.

Sur la difficile question de la criminalisation de la transmission, ils ont déclaré qu'avant de se précipiter pour légiférer, il leur fallait prêter attention au fait que l'adoption de dispositions pénales spécifiques au VIH risquait d'accentuer encore l'opprobre jeté sur les personnes vivant avec le VIH ; d'avoir un effet dissuasif sur le dépistage du VIH, d'engendrer à tort un sentiment de sécurité parmi les personnes séronégatives et, au lieu d'aider les femmes en les protégeant de la contamination par le VIH, de leur imposer un fardeau supplémentaire et de les exposer à la violence ou à la discrimination.

Enfin, sur la question de la stigmatisation et de la discrimination, ils ont décidé de renforcer la législation, la réglementation et autres textes visant à éliminer la discrimination envers les personnes vivant avec le VIH et les personnes appartenant à des groupes vulnérables, et de veiller à ce que ces textes soient effectivement appliqués. Ils sont en outre convenus d'œuvrer à la suppression des restrictions en matière de voyage frappant les personnes vivant avec le VIH/sida et de s'opposer au dépistage obligatoire du VIH pour les immigrants et les réfugiés.

Monsieur le Président,

Il ne saurait y avoir de législation éclairée sans législateurs au fait de la question. L'UIP est reconnaissante à ses partenaires des Nations Unies de l'aider à promouvoir des lois valables en ce qui concerne le VIH et le sida. Il y a encore fort à faire dans la sphère parlementaire, mais les parlements sont décidés à remplir leur rôle dans cet effort et l'UIP fera tout ce qu'elle peut pour les y aider.

Je vous remercie.